

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **6 juin 2011**

Décision n° **B-2011-2369**

commune (s) : Lyon 5°

objet : Institution d'une servitude de passage en souterrain de 2 canalisations de distribution d'énergie électrique sur une propriété communautaire située 1, place des Minimes

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 30 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 juin 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Blein, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Barge, Brachet, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 6 juin 2011****Décision n° B-2011-2369**

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Institution d'une servitude de passage en souterrain de 2 canalisations de distribution d'énergie électrique sur une propriété communautaire située 1, place des Minimés**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 25 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.4.

Dans le cadre de l'opération de suppression du transformateur pyralène alimentant le site de la cité scolaire Jean Moulin, la Communauté urbaine a été sollicitée par Electricité réseau distribution France (ERDF) afin que lui soit consentie une servitude de passage de 2 canalisations électriques souterraines sur une propriété communautaire située 1, place des Minimés à Lyon 5° dans une bande de terrain de 0,50 mètre de large sur une longueur totale d'environ 18 mètres de long ainsi que ses accessoires permettant le raccordement du poste de transformation 5479 au réseau électrique.

Cette propriété est cadastrée sous le numéro 117 de la section AO.

Aux termes de la convention, la Communauté urbaine accepterait l'institution de cette servitude à titre purement gratuit, étant précisé que les frais d'acte notarié évalués à 500 € seront pris en charge en totalité par ERDF ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la convention concernant l'institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage en souterrain de 2 canalisations de distribution d'énergie électrique sur une propriété communautaire cadastrée sous le numéro 117 de la section AO située 1, place des Minimés à Lyon 5°.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 juin 2011.**